



l'oxygène
à la source

N°073-23

EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – RESTAURATION DES ROSELIERES 2EME TRANCHE – MODIFICATION ET CLÔTURE

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 35 Représentés : 5 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 3 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix heures et demie, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 27 mars 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Benjamin MARIAS, Christian MARTINOD, Patricia MERMOZ, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Mme & M. Guy DEMOLIS, Julie MONTCOUQUIOL

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT,
Cédric VERNEY

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY,
Adrien GUILMAIN, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET,
Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE,
Jean-Marc BOUCHET, Yves GUILLOTTE, Martine VIBERT, Emmanuel
GEORGES, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Gilles VIVIAN à Claire LEPAN
Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur
Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur
Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation
Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA,
Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées
Secrétariat.

EXERCICE 2023 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – RESTAURATION DES ROSELIERES 2EME TRANCHE – MODIFICATION ET CLÔTURE

Exposé de Michel BEAL,

Depuis 2018 une autorisation de programme est votée annuellement en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant aux travaux de la deuxième tranche de restauration des roselières aquatiques et de la zone littorale du lac d'Annecy.

Cette opération a été réceptionnée courant 2022, les prestations restant à réaliser (visites de contrôle et enlèvement des clôtures de protection) sont prévues au budget prévisionnel 2023.

Il s'agit donc ici d'acter la clôture de l'autorisation de programme correspondante :

Type de dépenses	Montant total TTC	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Frais divers, annonces légales	4 885	1 080	540	1 863	1 066	336
Maîtrise d'œuvre, études	133 676		95 192	38 484		
Travaux - Lot 1 Protections physiques	1 258 861				576 057	682 804
Travaux - Lot 2 - Plantations en eau	1 43 439				12 932	130 507
Mise en culture	60 428	16 237	22 079	10 046	11 366	700
Totaux	1 601 289	17 317	117 811	50 393	601 421	814 347

Le financement a été assuré par des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur chacun de 40%, et par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 20 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

Voix POUR : 40
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture
Le 19 AVR. 2023
Publié le 20 AVR. 2023
Exécutoire le 20 AVR. 2023
Le Président,
Pierre BRUYERE
Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

